

La médiation, ça s'apprend

# La médiation, ça s'apprend

**LA ROCHELLE**  
Les 7<sup>e</sup> Assises internationales de la médiation judiciaire auront lieu les 7 et 8 juillet

AGNÈS LANOËLLE

**L**es Français seraient-ils fâchés avec la médiation, cet art de la discussion qui cherche à résoudre les conflits à l'amiable ? Il faut croire que oui à entendre certains spécialistes du sujet. La médiation, il en sera question à l'occasion des 7<sup>e</sup> Assises internationales qui se tiendront les 7 et 8 juillet à La Rochelle, qui accueille depuis trois ans un diplôme universitaire (DU).

Près de 150 professionnels venus de Russie, Chine, Australie ou encore d'Afrique y sont attendus pour débattre d'un sujet passionnant qui concerne aussi bien la sphère professionnelle que familiale. Cette année, le thème sera : « médiation obligatoire et/ou facultative : quelles réformes pour quels enjeux ? » En clair : la médiation doit-elle être systématiquement proposée avant même un passage devant les tribunaux ? Il semble que ce soit déjà le cas dans certains pays anglo-saxons où « chaque cabinet d'avocats a intégré depuis longtemps une section médiation », confirme Myriam Bacqué, médiatrice et directrice adjointe du DU à l'université de La Rochelle.

**Méconnaissance**

Mais en France, la culture de la paix a du mal à se faire une place. « Il y a plusieurs raisons. D'abord la méconnaissance de cette discipline. Ensuite, une défiance de certains professionnels : quand on se nourrit du conflit, la médiation fait peur. Autre cause, les Français n'ont pas une culture du compromis. Ce n'est pas



**Myriam Bacqué et des élèves de la 3<sup>e</sup> promotion du DU Médiation et règlement des conflits, aujourd'hui diplômés.** PH. R. A.

dans la logique ni dans le système français, très hiérarchisé, où c'est l'État qui dicte et fait appliquer la loi. Enfin, on a souvent un réflexe "juge" où il faut absolument trouver un coupable », explique Myriam Bacqué, qui intervient jusqu'en Afrique pour enseigner les fondamentaux de la conciliation.

Car les ficelles de la médiation s'apprennent, comme ont pu le constater la quarantaine de professionnels (chefs d'entreprise, responsables des ressources humaines, mandataires judiciaires...) passés par l'université rochelaise ces trois dernières années. « En médiation, on ne cherche pas de coupable. Ce sont les intérêts

et les motivations des personnes impliquées dans le conflit qui sont pris en compte. Elle responsabilise les acteurs et s'est développée dans les différents systèmes judiciaires des pays du monde entier pour favoriser la paix économique et sociale », argumente la médiatrice.

Ces Assises s'adressent à des publics très divers, à condition d'avoir une appétence pour les résolutions à l'amiable. Ainsi, un chef d'entre-

prise y trouvera un début de réponse pour gérer un conflit entre salariés ou un mandataire la solution pour régler un contentieux entre voisins. Le colloque sera d'ailleurs précédé d'une session de formation pratique à la médiation les 5 et 6 juillet, ouverte aux novices comme aux personnes plus aguerries.

Inscriptions obligatoires sur [www.assisesmediation.org](http://www.assisesmediation.org)